

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 16/04/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	10

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CIBOIS, Président.

Etaient présents :

Monsieur Patrick CIBOIS, Président

Madame Murielle MOUTIER LECERF, Madame Patricia FANNY, Monsieur Damien SIMON, Madame Amel TAKARLI, Madame Fabienne MANDEVILLE

Madame Estelle VAVASSEUR, Madame Françoise PATRY, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Madame Michelle DAJON

Était excusé :

Monsieur Matthieu ROUZÉE

qui donne pouvoir à

Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° :
Objet :

D.17/04.2026
Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Compte Financier Unique (CFU) 2025

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 29.04.2026

Délibération n° : **D.17/04.2026**

Objet : **Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Dans ce cadre, il appartient à Monsieur le Président, d'établir, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, un Compte Financier Unique (CFU), ce document unique étant la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public,

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-29 et L.2222-3,

Vu la délibération n°D.07/02.2023 du Conseil d'Administration du 17 février 2023 approuvant la convention à intervenir entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et la Préfecture de Seine-Maritime pour la transmission électronique des actes aux représentants de l'Etat dont notamment les actes budgétaires,

Vu la délibération n°D.33/12.2023 du Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, et ce, à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° D.09/04.2025 du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2025 approuvant le budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités,

Considérant que l'adoption d'un Compte Financier Unique (CFU) est obligatoire pour le budget le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan de compte de résultat synthétiques,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production de ce document,

Considérant que la collectivité remplit les prérequis à la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Madame Murielle MOUTIER LECERF a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que Monsieur Patrick CIBOIS, Président du C.C.A.S. - Pôle des Collectivités, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Murielle MOUTIER LECERF au moment du vote du Compte Financier Unique (CFU),

Considérant que le Compte Financier Unique présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

Considérant que la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités se présente de la manière suivante :

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 29.04.2026

Délibération n° :

D.17/04.2026

Objet :

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Compte Financier Unique (CFU) 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	11 752,00 €	1 077 967,00 €	1 089 719,00 €
	Recettes réalisées	10 049,67 €	1 028 578,38 €	1 038 628,05 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	72 744,45 €	1 164 578,60 €	1 237 323,05 €
	Dépenses réalisées	4 643,31 €	1 028 431,83 €	1 033 075,14 €
	Restes à réaliser	226,29 €	0,00 €	226,29 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 406,36 €	146,55 €	5 552,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	60 992,45 €	86 611,60 €	147 604,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	66 398,81 €	86 758,15 €	153 156,96 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 226,29 €	0,00 €	-226,29 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	66 172,52 €	86 758,15 €	152 930,67 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 tels que présentés pour le budget du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités,
- d'approuver l'ensemble des documents constitutifs du Compte Financier Unique 2025 du budget C.C.A.S. - Pôle de la Solidarités.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Patrick CIBOIS

